

ENQUÊTE PUBLIQUE - *Révision du P.L.U. de la commune de Beauchamp*

DOCUMENT N° 3 : ANNEXES

I- PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE :

- Annexe 1 : Arrêté du 20 septembre 2019
- Annexe 2 : avis de prolongation 8 11 2019
- Annexe 3 : 1^{ère} insertion presse le 25 septembre 2019
- Annexe 4 : 2^{ème} insertion presse le 16 octobre 2019
- Annexe 5 : 1^{ère} affiche
- Annexe 6 : certificat d'affichage – 25 septembre 2019
- Annexe 7 : plan d'implantation des panneaux
- Annexe 8 : certificat d'affichage prolongation– 12 novembre 2019
- Annexe 9 : pose de la 2^{ème} affiche le 12 novembre 2019
- Annexe 10 : lettre au maire demandant la prolongation de l'enquête du 8 11 2019
- Annexe 11 : 3^{ème} insertion presse. Prolongation 13 11 2019

II- CONCERTATION PRÉALABLE :

- Annexe 12 : 7 articles du journal municipal sur 2018 et 2019

ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMP

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-19;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L 123-19 et R.123-1 à R.123-46 ; Vu la délibération n°2018-081 du Conseil municipal en date du 28 juin 2018 prescrivant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme;

Vu la délibération n°2018-112 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2018 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable;

Vu la délibération n°2019-060 du Conseil municipal en date du 13 juin 2019 arrêtant le bilan de la concertation et du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu les différents avis recueillis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté; Vu la décision du 10 juillet 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise; Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique;

ARRETE:

Article 1 Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauchamp, du lundi 14 octobre à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 à 17h30, soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs. L'enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

Article 2 Monsieur Philippe Pion, administrateur territorial retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Article 3 Les pièces du dossier qui comprend au sein du rapport de présentation, un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Beauchamp. A l'accueil, pendant la durée de l'enquête, du 14 octobre au 14 novembre 2019 :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30;
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;
- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante: <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Beauchamp dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions:

- sur le registre ouvert à cet effet et présent à l'accueil de la mairie;
- sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la commune ;
- par courrier électronique: plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr;
- par courrier postal à destination du commissaire enquêteur -mairie de Beauchamp, 1 place Camille Foulnat, 95250 Beauchamp.

Les observations formulées sur le registre dématérialisé et par courrier électronique pourront être consultées sur le registre présent à l'accueil de la mairie.

- Article 4 Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Beauchamp pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:
- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;
 - Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.
- Article 5 A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
- Article 6 Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Beauchamp le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.
- Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du Code de l'Environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Beauchamp et sur le site internet <https://www.ville-beauchamp.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Article 7 Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de cette approbation.
- Article 8 Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractère apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de la commune <https://www.ville-beauchamp.fr/> Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie, en tous lieux habituels.
- Article 9 Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.
- Article 10 Madame le Maire de Beauchamp et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE BEAUCHAMP

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par lettre en date du 8 novembre 2019, Monsieur Philippe PION commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, a décidé la prolongation de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis concernant le projet de d'Ile de France Mobilités et de la CA Val Parisis sur le site de Pontalis.

Cette enquête est prolongée jusqu'au 28 novembre 17h inclus :

1/ Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tient en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre peuvent être consultés en mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;
- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles

spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public peut également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr

4/Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

- **Le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le jeudi 28 novembre 14h00 à 17h00.**

5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

6/Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prolongée, soit le 28 novembre 2019, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.



35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID BLERE**

DESTINATAIRE : **CDV EVENEMENT PUBLIC**

Date et heure d'envoi : 23/09/2019 11:23:51

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72108185**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMP

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

VAL D'OISE

Le 25/09/2019

Olivier COLIN
Directeur

Commune de BEAUCHAMP

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 14 octobre 2019, à 9 h 00 au jeudi 14 novembre 2019 17 h 30 inclus.

À cet effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1/ Objet de l'enquête :

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête :

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- À l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé :

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr

4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fouinat, selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le lundi 21 octobre de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- Le samedi 26 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 7 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 14 novembre de 14 h 30 à 17 h 30.

5/ Rapport sur les incidences environnementales :

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan local d'urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête :

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val-d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan local d'urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

Nos références :

6338654/1 /353171 / COMQ53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

**MAIRIE DE BEAUCHAMP
1 PLACE CAMILLE FOUINAT
95520 BEAUCHAMP**

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95) , rubrique ANNONCES LEGALES le 25.09.2019

Fait à Paris, le 25/09/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

COMMUNE DE BEAUCHAMP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme
(PLU)

Par arrêté en 18-AR-022 du 20 septembre 2018, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :
Lundi 14 octobre 2018, à 09h00 au Jeudi 14 novembre 2018 à 17h30 inclus.

A cet effet, par décision en date du 10 juillet 2018, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PIGNON, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1- Objet de l'enquête
La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

La qualité environnementale, à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2- Le siège de l'enquête
L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, ou toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp – 1 place Camille Fouinat – aux horaires habituels d'ouverture au public :

Les lundis de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;

Les mardis, mercredis, jeudis de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

Les vendredis de 09h30 à 12h00 ;

A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

3- Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu@ville-beauchamp.fr.

4- Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

Le lundi 14 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le lundi 21 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le samedi 26 octobre de 09h00 à 12h00 ;

Le jeudi 7 novembre de 09h00 à 12h00 ;

Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

5- Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

6- Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront cotés et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra être prise en compte de la délibération du

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN

Contact commercial: 01 8

CS 10817- 75738

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC:

Services Annonces légales et Judiciaires

mail : legales@teamedia.fr

: 01 87 39 84 00

identifiant TVA : FR 78 389 505 850

Enquête publique

Mairie de Frémainville

AVIS N°1 D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n2019-031 du 19 septembre 2019

Le Maire de Frémainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de son approbation par le Conseil Municipal.

A cet effet, Madame Christine PILLETTE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera à la mairie de Frémainville du 14 octobre 2019 au 19 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 37 jours.

- Lundi de 14 heures à 17h 30
- Mercredi de 14 heures à 18h 00
- Samedi de 9 heures à 12h 30

Madame la commissaire-enquêteur recevra en mairie les :
 - Mardi 15 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
 - Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
 - Samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
 - Mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables en mairie au format papier, sur un poste informatique tenu à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture et mises en ligne sur le site de la commune : www.frémainville.fr

Les observations sur la révision du POS valant PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Mairie, 1 rue des Ormeteux- 95450 Frémainville (enquête publique Révision POS valant PLU à l'attention du commissaire enquêteur) ou par mail enquetepublique@frémainville.com

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Commune de Beauchamp

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et définit les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :
Lundi 14 octobre 2019, à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 17h30 inclus.

A cet effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

L'objet de l'enquête
 La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ; La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :

60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Déclaration de projet valant mise en

Modification simplifiée

Le Maire de la ville de Bouffémont, dûment habilité par délibération en date du 29 mars 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1, L.123-10 et R.123-19 indiquant que l'enquête publique se déroulera dans les formes prévues par les articles R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement,

Vu la délibération n 10 du Conseil municipal en date du 18 février 2016 portant approbation du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n51 du Conseil municipal en date du 4 octobre 2018 portant déclaration de projet valant mise en conformité du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n79 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2018 portant prescription de révision alléguée et d'une modification du Plan local d'urbanisme,

Vu la désignation par le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, le 23 août 2019, d'un commissaire enquêteur, Mr MALAVAL, pour procéder à l'enquête publique portant sur la Déclaration de projet valant mise en conformité et la modification du Plan local d'urbanisme

Vu la réunion en Mairie le 11 septembre 2019 des Personnes publiques associées pour examen conjoint de la déclaration de projet valant mise en conformité et avis préliminaires sur la modification du Plan local d'urbanisme,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE :

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en conformité et sur la modification de plan local d'urbanisme de la commune de Bouffémont du 15 octobre 2019 au 15 novembre 2019, soit 32 jours consécutifs.

Article 2 :
 Monsieur Frédéric MALAVAL, Président de la Commission départementale du foncier du Val d'Oise a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Article 3 :

Les pièces du dossier d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Bouffémont pendant la durée de l'enquête, du 15 octobre 2019 à 9h au 15 novembre 2019 à 18h :
 le samedi de 14h à 18h, le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h le samedi matin 9 novembre de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou à l'adresse par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bouffémont (45 rue de la République 95570 Bouffémont).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Bouffémont dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-bouffemont.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquete-plu@ville-bouffemont.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 :
 Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir et les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

mardi 15 octobre 2019 de 15h à 18h
 samedi 9 novembre 2019 de 9h à 12h
 vendredi 15 novembre 2019 de 15h à 18h

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexes, le commissaire enquêteur rencontrera, sous la huitaine, le Maire de la commune de Bouffémont et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire

de Bouffémont disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 :

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Bouffémont le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivés. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport conforme aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie et sur le site internet www.ville-bouffemont.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête publique portant la modification simplifiée et la déclaration de projet valant mise en conformité du Plan local d'urbanisme, le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du Commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié à 22 heures apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet www.ville-bouffemont.fr.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et sur tous les lieux habituels d'affichage.

Article 9 :

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Bouffémont.

Une copie du présent arrêté sera adressée :
 - à M. le Préfet
 - au commissaire enquêteur

Fait à Bouffémont le 19 sept 2019

Le Maire
Claude ROBERT

Avis divers

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurence ARGENTON, Notaire soussigné, de la Société Civile Professionnelle dénommée « HUCHET, ARNOULT ET ASSOCIES, SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL », à CERGY, 2, rue des Chênes Émeraude, le 13 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

MR MAX ALIX GROS,

retraité, demeurant à ENGHEN-LES-BAINS (95880) 79 Boulevard du Lac , et

MME SYLVIE MOUNI ELLA CLAIRE MAROUANI

chirurgien-dentiste, son épouse, demeurant à ENGHEN-LES-BAINS (95880) 79 boulevard du Lac. Mr est né à MARSEILLE 8ÈME ARRONDISSEMENT (13008) le 14 février 1943. Mme est née à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) le 21 juin 1949. Mariés à la mairie de LE ROURET le 29 juillet 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Eugène LANDY, notaire à CERGY le 6 février 1989, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de Pontoise le 20 février 1990, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire le 27 juillet 1995. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Mr est de nationalité française. Mme est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation

fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.

COMMUNE D'ECOUEN

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Par délibération en date du 17 septembre 2019, le conseil municipal d'Ecouen a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à ladite délibération du conseil municipal.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) INSTAURATION

Par délibération en date du 17 septembre 2019, le conseil municipal d'Ecouen a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé sur l'ensemble des zones urbaines (zones UA, UC, UG et UL) de la commune d'Ecouen suivant plan annexé, correspondant au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 septembre 2019 et de donner délégation à Madame le Maire pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain renforcé sur le périmètre précité. Ces délibérations sont affichées en mairie, pendant un mois et peuvent être consultables. Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture. Ces documents seront également consultables sur le site de la ville www.ecouen.fr <http://www.ecouen.fr>

Constitution de société

Par ASSP du 20/09/2019 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

JS FELON

Siège social : 36 RUE DE PARIS, 95270 CHAUMONTEL
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Objet social : Vente de confiserie, par l'intermédiaire d'un contrat de franchise, Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasins spécialisés
Président : Mme SIBEL FILIZ EPOUSE FELON demeurant : 36 RUE DE PARIS, 95270 CHAUMONTEL élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pontoise

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 03/09/2019, il a été constitué la société suivante :

Forme : SCI

Dénomination :

RPORTOIS

Siège social : 69 Ave M. Perrin - Bat A - 95540 Méry S/Oise
Objet : Gestion et exploitation immobilière
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros.
Gérant : M. PORTOIS Romain, demeurant 1 rue des Etourneaux à Eragny (95610). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
 La société sera immatriculée au R.C.S. de Pontoise.

Par acte SSP en date du 17/08/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

LE 116

Forme : SASU
Capital : 500 Euros
Siège Social : 116 bis boulevard Jean Aillemane, 95100 ARGENTEUIL
Durée : 99 ans
Objet social : La restauration sur place et à emporter sans vente d'alcool
Cession d'actions et agréments : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix
Président : Mr AL BENABELHAK demeurant : 84 avenue Gaston Vermeire, 95340 PERSAN élu pour une durée indéterminée
 Immatriculation au RCS de Pontoise.

Divers société

ERAYANE

SARL au capital de 5000 euros
Siège social : 1 RUE HUCHES 95100 Argenteuil
 804 784 437 RCS de Pontoise

L'AGE du 01/09/2019 a nommé en qualité de président Mme JEANNE INGRID, demeurant 17 ALLEE DE L'ARLEQUIN, 92000 Nanterre en remplacement de Mme BENZINA OCEANE, à compter du 01/09/2019. Modification au RCS de Pontoise.

Plus de renseignements : 01 87 39 84 00

TEAM MED/A



35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID BLERE**

DESTINATAIRE : **MAIRIE DE BEAUCHAMP**
Service Urbanisme

Date et heure d'envoi : 08/10/2019 09:59:45

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72117393**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

ENQUETE PUBLIQUE - 2ème AVIS
REVISION DU PLU

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

VAL D'OISE

Le 16/10/2019

Olivier COLIN
Directeur

Commune de BEAUCHAMP

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 14 octobre 2019, à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 17h30 inclus.

À cet effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1/ Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- la qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

- le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

- la prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;
- À l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr

4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fouinat, selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;
- Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

Nos références :

6340315/1 /353171 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

MAIRIE DE BEAUCHAMP
1 PLACE CAMILLE FOUINAT
95520 BEAUCHAMP

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95), rubrique ANNONCES LEGALES le 16.10.2019

Fait à Paris, le 08/10/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

**COMMUNE DE
BEAUCHAMP**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLU

Par arrêté n° 20-04-023 du 20 septembre 2020, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et a désigné les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :
- lundi 14 septembre 2020 à 09h00
jusqu'au mardi 14 novembre 2020 à 17h00.

Après avoir été élu(e) en date du 10 juillet 2020, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PIGNON, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

1/ Objet de l'enquête

L'enquête publique a pour objet le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp. Les caractéristiques principales du projet sont :

- La question environnementale à l'échelle du territoire, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants ;
- Les objectifs stratégiques à moyen et long terme sur le territoire, dans des perspectives aux caractéristiques des quartiers locaux existants et compatibles avec l'urbanisme, afin de conforter le caractère rural et agricole de Beauchamp en développant des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les logements en logements, équipements, services et activités en par le maintien d'espaces publics de qualité, favorables au bien-être dans le cadre d'un cadre-vie résidentiel équilibré.

2/ Lieu de l'enquête

L'enquête se déroule en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Charles Couderc (CSIS) Beauchamp, où sont disponibles gratuitement à l'enquête tous les documents et plans de la commune. Les documents sont également disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

Le dossier d'enquête peut être consulté au sein de la mairie de Beauchamp - 1 place Charles Couderc - sur les heures indiquées ci-dessous en public :

- Les mardi de 09h00 à 17h00 et de 18h00 à 19h00 ;
- Les mercredi, vendredi, samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Les vendredi de 09h00 à 12h00 ;
- A l'exception des week-end, fêtes et jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un point d'information situé en mairie de Beauchamp, sur les heures indiquées.

Le public pourra également consulter ces plans, documents et ouvrages gratuitement sur les écrans, présentés en consultation sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>, ainsi qu'à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

3/ Adresse de site Internet concernant le plan local d'urbanisme
L'adresse du site Internet concernant le plan local d'urbanisme est consultable sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

Le public pourra également consulter ces documents et ouvrages sur écran électronique à l'adresse : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

4/ Lieu, jour et heure où le commissaire enquêteur se trouve à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur se trouve en mairie - 1 place Charles Couderc - selon les jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le mardi 14 septembre de 09h00 à 17h00 ;
- Le mardi 21 septembre de 09h00 à 17h00 ;
- Le samedi 28 septembre de 09h00 à 12h00 ;
- Le mardi 7 novembre de 09h00 à 12h00 ;
- Le mardi 14 novembre de 09h00 à 17h00.

5/ Rapport sur les observations recueillies

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Beauchamp à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr>.

6/ Facilités particulières à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres sont déposés en mairie de Beauchamp. Les observations recueillies sont déposées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Les observations non déposées dans ce délai ne sont pas prises en compte.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les observations recueillies de l'enquête sont disponibles en mairie de Beauchamp sur les heures indiquées ci-dessus pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'opposition au Plan Local d'Urbanisme, modifié, si ce n'est, pour être complété des révisions de l'enquête publique, devra être déposée par déclaration au Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être consultées auprès de la mairie de Beauchamp, 1 place Charles Couderc, 01.54.28.38.50 et de service nuit 01.54.28.38.50.

COMMUNE DE BEAUCHAMP

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Arrêté n° 19-AR-022 du 20 septembre 2019, le maire de la commune de Beauchamp a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp et défini les modalités d'organisation de cette enquête.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :

Lundi 14 octobre 2019, à 9h00 au jeudi 14 novembre 2019 17h30 inclus.

En effet, par décision en date du 10 juillet 2019, le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise a désigné M. PION, administrateur territorial à la retraite, commissaire enquêteur.

Objet de l'enquête

L'objet de l'enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

siège de l'enquête

L'enquête se tiendra en un lieu unique, la Mairie de Beauchamp, 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre pourront être consultés en mairie de Beauchamp - 1 place Camille Fouinat - aux horaires habituels de la mairie de Beauchamp.

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;

et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobilisé spécialement ouvert à cet effet, côté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr

4/Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie – 1 place Camille Fouinat – selon les jours et horaires suivants :

- Le lundi 14 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00 ;
- Le samedi 26 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 7 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 14 novembre de 14h30 à 17h30.

5/Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>.

6/Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01.30.40.45.12 et du service urbanisme 01.34.18.39.50.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l’avis d’enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Beauchamp est intégralement affiché aux différents emplacements d’affichage sur la ville :

- Mairie, 1 Place Camille Fouinat,
- En face du Foyer Eugène Robin, 60 avenue Anatole France,
- Au niveau de la Résidence Nungesser et Coli,
- Au niveau de l’avenue Carnot,
- Rond point Suzanne Degoix,
- Rond point de la Chasse,
- Chaussée Jules César (en face de la cité Cadoux),
- Au niveau de la gare,
- Au niveau de l’intersection chaussée Jules César/ Sainte Honorine,
- Au niveau de l’avenue Pierre Brossolette,

à compter du 25 septembre pour une durée de deux mois.

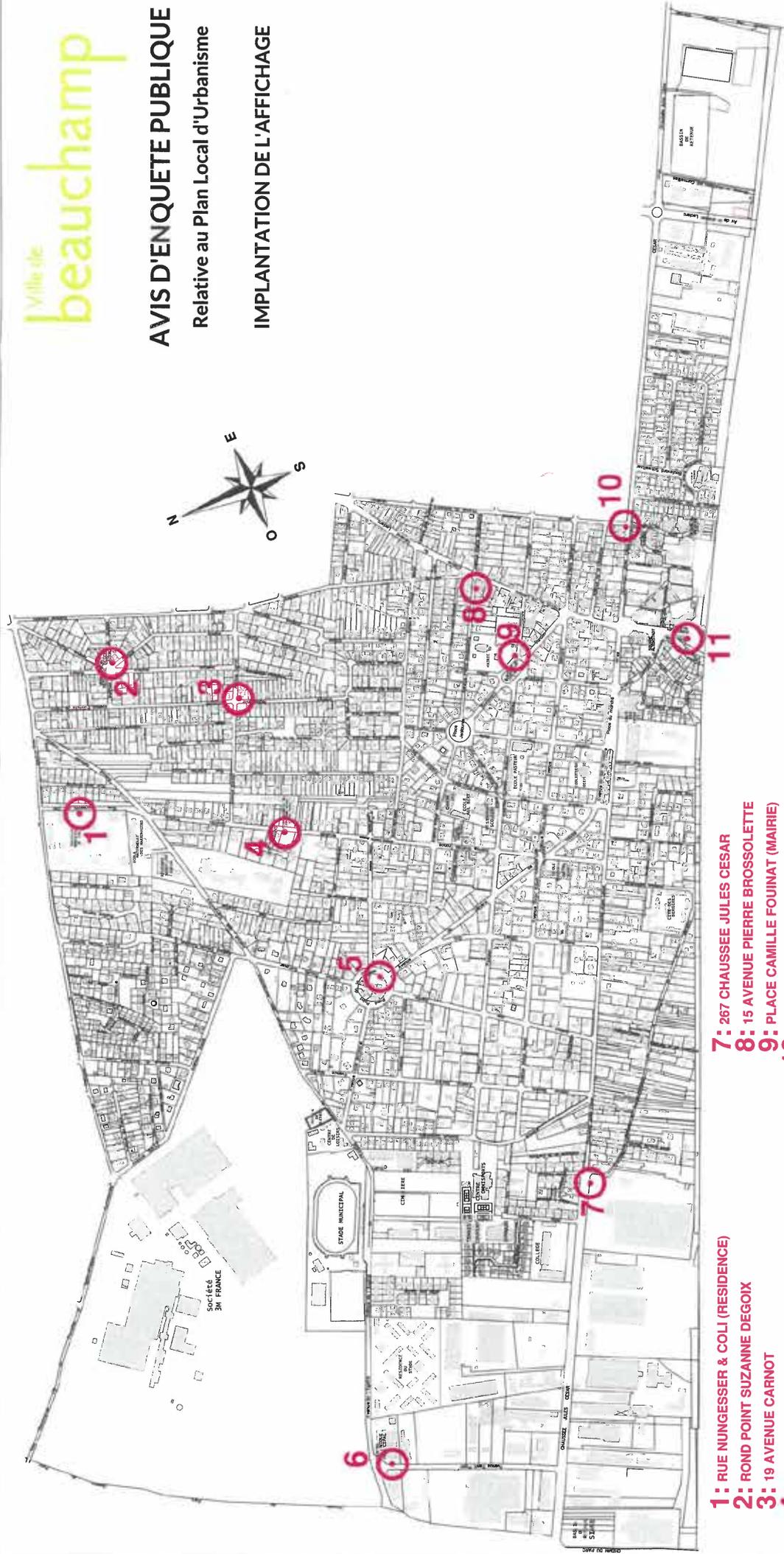
Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Françoise NORDMANN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relative au Plan Local d'Urbanisme
IMPLANTATION DEL'AFFICHAGE



- 1: RUE NUNGESSER & COLI (RESIDENCE)**
- 2: ROND POINT SUZANNE DEGOIX**
- 3: 19 AVENUE CARNOT**
- 4: 55 AVENUE ANATOLE FRANCE**
- 5: 2 ROND POINT DE LA CHASSE**
- 6: 24 RUE DENIS PAPIN (centre technique municipal)**

- 7: 267 CHAUSSEE JULES CESAR**
- 8: 15 AVENUE PIERRE BROSOLETTTE**
- 9: PLACE CAMILLE FOUINAT (MAIRIE)**
- 10: 100 CHAUSSEE JULES CESAR**
- 11: PLACE DE LA GARE**

LEGENDE



PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Françoise NORDMANN, Maire de la commune de BEAUCHAMP, certifie que l’avis de prolongation d’enquête publique relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Beauchamp est intégralement affiché aux différents emplacements d’affichage sur la ville :

- Mairie, 1 Place Camille Fouinat,
- En face du Foyer Eugène Robin, 60 avenue Anatole France,
- Au niveau de la Résidence Nungesser et Coli,
- Au niveau de l’avenue Carnot,
- Rond point Suzanne Degoix,
- Rond point de la Chasse,
- Chaussée Jules César (en face de la cité Cadoux),
- Au niveau de la gare,
- Au niveau de l’intersection chaussée Jules César/ Sainte Honorine,
- Au niveau de l’avenue Pierre Brossolette,

à compter du 12 novembre pour une durée de trois semaines.

Fait pour servir et valoir ce que de droit



Le Maire

Françoise NORDMANN

Philippe PION
Commissaire enquêteur

Date : 8 Novembre 2019

Madame le Maire de Beauchamp

OBJET : Prolongation de l'enquête publique en cours sur le PLU de Beauchamp

madame le Maire

Du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis sur le projet d Ile de France Mobilité et de l' Agglomération Val Parisis sur le site Pontalis, je demande la prolongation de l'enquête publique en cours jusqu'au 28 Novembre avec l'organisation de deux permanences supplémentaire le 22 novembre de 9h à 12h et le 28 novembre de 14h à 17 h.

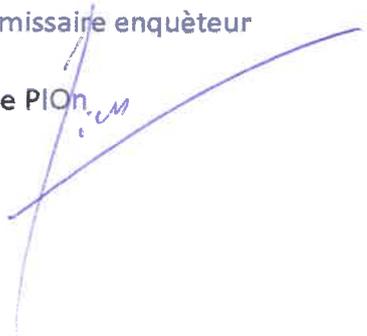
je vous invite à prendre de nouvelles dispositions d'information du public à mettre en œuvre dès le 12 novembre et de m'en adresser les justificatifs.

J'ai informé le Président du tribunal administratif de la situation.

Je vous adresse mes cordiales salutations

le commissaire enquêteur

philippe PION





35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **ASTRID PAYAN**

DESTINATAIRE : **MAIRIE DE BEAUCHAMP**
Service Urbanisme

Date et heure d'envoi : 12/11/2019 09:49:32

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72144248**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE - 1ER AVIS -
REVISION DU PLU**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

VAL D'OISE

Le 13/11/2019

Olivier COLIN
Directeur

Commune de BEAUCHAMP
Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
1ER AVIS
DE PROLONGATION D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par lettre en date du 8 novembre 2019, M. Philippe PION commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Cergy Pontoise, a décidé la prolongation de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'éléments nouveaux méritant d'être approfondis concernant le projet de d'Is de France Mobilités et de la CA Val Parisis sur le site de Pontalis.

Cette enquête est prolongée jusqu'au 28 novembre 17h inclus :

1/ Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale : à l'échelle de toute la ville, dans le souci de limiter les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;

- Le développement économique à préserver de façon adaptée sur la ville, dans des formes adaptées aux caractéristiques des quartiers (zones d'activités et centre-ville notamment), afin de conforter le caractère actif et animé de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;

- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville, par les réponses en logements, équipements, services et mobilités et par le traitement d'espaces publics de qualité, favorables au lien social (dans le cadre d'un centre-ville renforcé notamment).

2/ Le siège de l'enquête

L'enquête se tient en un lieu unique, la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, 95250 Beauchamp, où toute correspondance postale relative à l'enquête pourra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur notamment pour formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Le dossier d'enquête papier ainsi que le registre peuvent être consultés en mairie de Beauchamp, 1, place Camille Fouinat, aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;

- Les mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- Les vendredis de 8h30 à 12h00 ;

- A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires précités.

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

3/ Adresse du site internet comportant le registre dématérialisé

L'adresse du site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête est la suivante : <https://www.ville-beauchamp.fr/>

Le public peut également transmettre ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse : plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr

4/ Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, 1, place Camille Fouinat, selon les jours et horaires suivants :

- Le vendredi 22 novembre de 9h00 à 12h00 ;

- Le jeudi 28 novembre 14h00 à 17h00.

5/ Rapport sur les incidences environnementales

Le rapport de présentation du projet de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du futur Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site <https://www.ville-beauchamp.fr/>

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prolongée, soit le 28 novembre 2019, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport de l'enquête publique sera adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en préfecture du Val d'Oise et en mairie de Beauchamp aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme – modifié, le cas échéant, pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service administration générale joignable au 01 30 40 45 12 et du service urbanisme 01 34 18 39 50.

Nos références :

6345552/1 /353171 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

**MAIRIE DE BEAUCHAMP
1 PLACE CAMILLE FOUINAT
95520 BEAUCHAMP**

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 95) , rubrique ANNONCES LEGALES le 13.11.2019

Fait à Paris, le 12/11/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

**COMMUNE DE
BEAUCHAMP**

**AVIS DE CONSULTATION D'URGENCE
PUBLIQUE**
Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme
(PLU)

Par lettre en date du 8 novembre 2016, Monsieur Philippe FROU, coordinateur européen délégué par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, a décidé la publication de documents publics relatifs à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauchamp du fait d'événements nouveaux induisant d'ores et déjà des modifications au projet de loi de France Habitat et de la CA Val de France sur le territoire de la commune.

Ces documents ont été publiés
le mardi 29 novembre 2016 à 10h

1/ Régime de l'objet de l'avis
La présente consultation publique porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Beauchamp, les caractéristiques principales du projet concernent :

- La qualité environnementale et la maîtrise de l'usage du territoire, ainsi que les impacts du développement urbain sur les milieux naturels et la biodiversité et de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants ;
- Le développement économique à travers la promotion de la commune dans des zones dédiées aux activités et résidences notamment, afin de conforter le caractère rural et agricole de Beauchamp et de préserver des emplois en complément de la fonction résidentielle ;
- La prise en compte sociale de l'aménagement du territoire de la ville par les logements sociaux, équipements, services et commerces et par le maintien d'espaces publics de qualité dédiés au bien-être dans le cadre d'un cadre-vie résidentiel équilibré.

2/ Le siège de l'avis
L'avis est en vente en six exemplaires, la Mairie de Beauchamp, 1 place Danielle Foulon 95250 Beauchamp, où toute correspondance possible relative à l'avis pourra être adressée à Monsieur le coordinateur européen notamment par courrier électronique, par téléphone et par courrier postal.

Le dossier d'avis est disponible sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>

- Les mardi de 14h00 à 18h00 et de 18h30 à 20h00 ;
- Les mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 18h30 à 20h00 ;
- Les vendredi de 9h00 à 12h00 ;
- À l'exception des week-end, jours fériés et jours de congé.

Le dossier de l'avis public peut être consulté sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>

Le dossier d'avis public est également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.ville-beauchamp.fr>

3/ Adresse de l'avis
L'avis est en vente en six exemplaires, la Mairie de Beauchamp, 1 place Danielle Foulon 95250 Beauchamp, où toute correspondance possible relative à l'avis pourra être adressée à Monsieur le coordinateur européen notamment par courrier électronique, par téléphone et par courrier postal.

et/ou par voie électronique et par voie postale
à l'adresse : plu@leparisien.fr

4/ Lieu, jour et heures où la consultation est ouverte au public à la disposition du public.
Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public au matin - 1 place Gaville Foch - selon les jours et heures suivants :
Le vendredi 08 novembre de 10h00 à 12h00 ;
Le jeudi 09 novembre de 16h00 à 17h00.

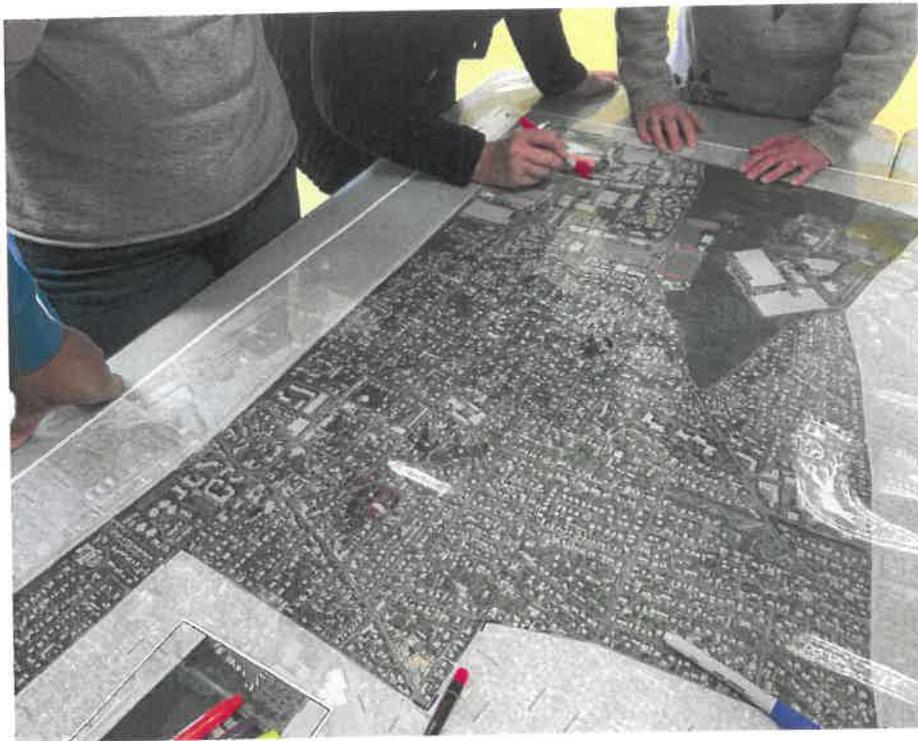
5/ Rapports sur les incidences environnementales
Le rapport de prescription d'impact de PLU soumis à l'enquête publique comprend un rapport sur les incidences environnementales du Plan Local d'Urbanisme consultable sur le site Internet www.leparisien.fr.

6/ Formalités postérieures à la clôture de l'enquête
A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le 28 novembre 2014, les registres tenus des observations formulées par Monsieur le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport de l'enquête publique sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nanterre.
Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au secrétariat aux Jours et Heures indiquées d'ouverture pendant une durée de la date de clôture de l'enquête.
L'opposition du Plan Local d'Urbanisme, en vertu de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative aux libertés de participation au développement local, doit être présentée par délibération du Conseil Municipal.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au service administratif général répondant au 01 30 40 45 12 et de service urbanisme 01 30 40 38 03.

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr
CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00
S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



CADRE DE VIE URBANISME



La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit.

PLU : POINT D'ÉTAPE

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Après l'arrêt du document lors du Conseil Municipal du 13 juin, celui-ci a été transmis aux entités publiques (État, Région, Département, Agglomération et communes riveraines) qui ont trois mois pour se prononcer.

L'enquête publique débutera entre mi-septembre et mi-octobre 2019. Tous les Beauchampoïses pourront alors se prononcer sur le contenu du PLU. Un commissaire enquêteur, désigné par le

Tribunal Administratif, encadrera cette procédure. Il rédigera un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des avis. Au regard de ces éléments, l'équipe municipale pourra adapter le document arrêté au 13 juin 2019 avant de le présenter pour approbation au Conseil Municipal du 19 décembre.

Une fois procédé à la publicité réglementaire et au contrôle du service de l'État, le PLU s'appliquera à l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme.

LE GESTE ÉCOCITOYEN

Tonte - Pendant l'été tondez moins court et laissez l'herbe au sol. Vous réduisez ainsi le besoin en arrosage de votre jardin et contribuez à préserver les micro-organismes et à renforcer les racines de votre gazon. Vous pouvez vous en servir pour faire du compost. Tri-Action propose des composteurs en bois et

plastique de plusieurs volumes à petits prix. **Eco benne** - En déposant vos meubles dans une benne ECO-MOBILIER de la déchèterie de Bessancourt, vous faites vivre l'économie sociale et solidaire. Les meubles sont recyclés, traités à coûts réduits et valorisés au maximum.

Travaux d'été



Outre l'entretien courant de remise en peinture dans les écoles pendant l'été, la municipalité va engager un certain nombre de travaux :

– **Changement des clôtures des écoles**
Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles (PPMS), les clôtures de quatre écoles vont être changées et remplacées par de nouvelles à hauteur réglementaire d'1m80. Seule la clôture de l'école Paul Bert sera conservée, celle-ci respectant la réglementation en vigueur. Des visiophones vont également être installés dans les écoles ou modifiés s'ils étaient existants.

– **Normes d'accessibilité**
Des modifications vont être réalisées afin de mettre aux normes d'accessibilité certaines salles ou accès dans les établissements scolaires.

– **Crèche**
Une entreprise va procéder à la reprise des deux toitures du multi-accueil. Une zone de confinement va être créée dans le cadre du PPMS.

Travaux chemin de Saint Prix



Courant juillet, les villes de Beauchamp et Taverny vont intervenir conjointement afin de reprendre la chaussée et certaines portions de trottoir. La durée des travaux est estimée à trois mois.